Commune de CHAMPAGNY

PROCES VEBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL A 20 H 00

Date de convocation: 02 avril 2013

<u>Présents</u>: MM. Thierry MALACLET – Émile POUHIN – Louis POUHIN – Olivier MALGRAS – Sylvain FILLON - Monsieur MALACLET Jérémy

Absents excusés : Monsieur Alain COLIN, Madame Gerda DEGRIECK

Ordre du Jour:

- Comptes administratifs 2012 : vote Commune, Eau,
- Comptes de gestions 2012 : approbation Commune, Eau
- Taxes locales: Vote des taux 2013
- Budgets 2013 : vote Commune, Eau
- Dématérialisation du budget
- augmentation de l'eau
- amortissement château d'eau (30 ans)
- Périmètre de fusion
- Informations et question diverses

I. FINANCES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2012 :

Vote des comptes administratifs. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs 2012 des budgets suivants:

a) Budget principal

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 de la commune

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement: 5 010.76

Fonctionnement: 76 609.93€

Résultat global : 81

81 620.69

b) Budget EAU

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : déficit de 1 044.30 €
Fonctionnement : 9 050.62 €

Résultat global : 8 006.32 €

Le Maire ayant quitté la salle de conseil, le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité

c) BUDGET CCAS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: 0,00

Fonctionnement: 432.04 €

Résultat global : 432.04 €

II. VOTE DES BUDGETS 2013

Vote des budgets. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter les budgets suivants:

d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement:

Dépenses : 94 946.58 € Recettes : 95 010.76 €

Fonctionnement

Dépenses : 99 329.00 € Recettes : 107 714.51 €

Pour l'année 2013 les travaux prévus sont les suivants :

- réfection de la Mairie

e) BUDGET PRIMITIF EAU:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : 16 999.30 € Recettes : 17 078.30 €

Fonctionnement

Dépenses : 6 536.00 € Recettes : 6 921.32 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2013 :

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 :

Fonctionnement : Dépenses : 100 € Recettes : 432.04 €

III. FINANCES - FISCALITE - VOTE DES TAUX :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas procéder à l'augmentation des taux des quatre taxes locales pour l'année 2013 soit :

FIXE pour l'année 2013 les taux suivant :

Taxe d'habitation : 9.21 % Taxe foncier bâti : 9.99 %

Taxe foncière non bâti: 24.35 %

Contribution Foncière des Entreprises : 11.04 %

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

IV. DEMATERIALISATION DU BUDGET :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la convention du 11 Mars 2008 signée entre la commune de CHAMPAGNY et la Préfecture de la Côte d'Or pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu l'avenant à la convention du 11 Mars 2008 portant sur la reconduction de la dite convention;

Considérant la mise en place d'un nouveau dispositif de télétransmission des documents budgétaires via ACTES ;

Considérant que la convention du 11 Mars 2008 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité prévoyait uniquement la télétransmission de délibérations, il convient d'établir un avenant à la convention du 11 Mars 2008 pour la télétransmission des documents budgétaires via ACTES.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

ACCEPTE la télétransmission des actes budgétaires par le dispositif ACTES;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 11 Mars 2008 pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité par le dispositif ACTES

V. AUGMENTATION DU TARIF DE L EAU :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, à compter du 1 er janvier 2014, l'augmentation du tarif de l'eau ainsi qu'il suit :

• Abonnement: 35 €

• Prix du m³ d'eau : 0.70 € (augmentation de 10 centimes)

VI. AMORTISSEMENT CHATEAU D'EAU:

Monsieur le Maire rappelle que les travaux réalisés sur le château d'eau sont mandatés en investissement. A partir du moment où leur durée de vie est relativement importante, il y a lieu d'amortir.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir, à compter de 2013, le château d'eau, sur une durée de trente années.

VII. PERIMETRE DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT SEINE ET DE FORETS LAVIERES ET SUZON :

Vu la circulaire de la Préfecture de Côte d'Or en date du 18 décembre 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver ou non le périmètre de fusion suggéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer, à l'unanimité,

APPROUVE à 6 voix pour, 0 voix contre le futur périmètre du nouvel EPCI.

AUTORISE le Maire à signer que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette fusion.

VIII. <u>QUESTIONS DIVERSES</u>: LITIGE CHASSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal au sujet du jugement rendu par le Tribunal Administratif concernant l'affaire du bail de location du droit de chasse dans les bois communaux de CHAMPAGNY, ainsi le Tribunal a rejeté la requête de Monsieur XXX. Ce dernier est en outre condamné à verser 1000 € à la commune au titre des frais.

En l'absence de question du public, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Tableau des signatures	
Thierry MALACLET Maire Maire	Olivier MALGRAS Adjoint
Alain COLIN Adjoint ABSENT EXCUSÉ	Emile POWHIN
Louis POUHIN	Sylvain FILLON
Gerda DEGRIECK ABSENTE E×CUSĒE	Jérémy MALACLET